



France Nature Environnement Bouches-du-Rhône

*Création de l'association : parution au J.O. du 7 février 1975
Agréée au titre de l'article L.141.1 du Code de l'Environnement
Agréée par l'Education Nationale pour l'éducation à l'environnement*

France Nature Environnement Provence Alpes Cote d'Azur

*Création de l'association : parution au J.O. du 1 février 1971
Agréée au titre de l'article L.141.1 du Code de l'Environnement*

ATELIER TERRITORIAL ETANG DE BERRE

Réflexions, positionnement et propositions de FNE Bouches-du-Rhône et FNE PACA

- 1.** FNE 13 et FNE PACA saluent la démarche de prospective, actuellement menée, dans un esprit de co-construction, sur ce territoire. En effet, le territoire de l'Étang de Berre est et sera demain encore plus confronté à de graves difficultés, essentiellement économiques (avenir de la pétrochimie et dans une moindre mesure de la sidérurgie, ...), mais également sociales (démographie essoufflée, faibles revenus des ménages, ségrégation spatiale...) et environnementales (mauvaise qualité de l'air, très forte pression sur les milieux naturels...). Si rien n'est fait, une crise sévère s'annonce à court moyen terme.
 - Nous refusons une catastrophe annoncée.
- 2.** Cette crise sera, pour la collectivité publique, extrêmement coûteuse sur tous les plans (économique, social, de sécurité publique, environnemental, ...). Il est donc indispensable de la prévenir. Les moyens financiers qui seront utilisés demain pour la gérer doivent être mobilisés aujourd'hui pour la prévenir par la création et le développement d'alternatives sur cette zone. La réflexion territoriale engagée par l'État doit en effet y contribuer. Elle doit s'accompagner d'une assurance d'un engagement de la part de l'État de moyens financiers adaptés.
 - Comme le dit Hubert Rives, ne soyons ni optimiste ni pessimistes, soyons déterminés !
- 3.** Aujourd'hui, l'objectif et le cadre de la démarche engagée restent selon nous encore flous, tant au niveau de la forme que sur le fond. Différentes études prospectives ont été menées ou sont en cours sur ce même périmètre (l'étude action sur le développement industriel dans l'Ouest de l'étang de Berre menée par le SAN OUEST PROVENCE, le projet stratégique 2014-2018 du GPMM, les études prospectives de requalification de l'Étang, le projet d'inscription de l'Étang de Berre à la convention Ramsar mené par la LPO PACA, l'étude filières vertes de la DREAL PACA, le portrait de territoire de l'INSEE...). Nous déplorons que l'ensemble de ces travaux n'ait pas été mis en perspective et synthétisé pour alimenter la démarche prospective.
 - Nous demandons à ce que cela soit fait rapidement pour assurer une meilleure cohérence et un partage plus large de la production de cet atelier territorial, et d'une façon générale une plus grande efficacité et un gain de temps pour la réalisation d'actions concrètes et partagées !
- 4.** L'enquête DELPHY mise en ligne basée sur le recueil de perceptions individuelles pourrait présenter un intérêt pour connaître, par l'élaboration de socio types, la représentation que l'on peut se faire de la crise dans le vécu du territoire (mais sans échantillonnage, quelle sera sa représentativité ?).

- Il nous paraît plus pertinent de mener une approche plus scientifique et méthodique et d'établir une analyse systémique et prospective basée sur différents scénarii clairs, parlant, reflétant les enjeux réels du territoire.
- 5.** FNE 13 et FNE PACA s'étonnent que cette réflexion, animée par M. le Sous-Préfet et les services de l'Etat, n'intègre pas comme ligne de travail la transition énergétique : s'il est un exercice prospectif c'est bien celui-là ! Cela vaut pour le territoire en général mais également pour certaines entreprises particulièrement concernées par l'énergie telle que ArcelorMittal, à la fois de par l'importance de ses consommations, donc de son potentiel d'économie (efficacité) et de récupération d'énergie (calories).
- 6.** Nous demandons que la réflexion soit résolument réorientée vers la recherche, par l'utilisation des meilleures technologies disponibles :
 - a. d'une meilleure efficacité de la consommation (par exemple modernisation des moteurs électriques des industries)
 - b. de la production énergétique locale (un fort potentiel existe, notamment éolien sur terre comme offshore, mais aussi solaire en privilégiant le développement du photovoltaïque sur des surfaces déjà minéralisées) avec pour objectif une dispersion de zéro calorie dans la nature,Ce territoire peut devenir un véritable laboratoire, permettant l'émulation de l'ensemble de la recherche sur l'efficacité énergétique des grosses entreprises et les technologies innovantes tournées vers la diminution (ou disparition) des pollutions en tout genre, afin d'aboutir à des technologies plus sûres et moins impactantes pour l'environnement.
 - Dans le domaine de l'énergie, nous pensons que la meilleure solution viendra de la recherche d'un mix énergétique. Ce territoire possède d'ailleurs les caractéristiques lui permettant de développer différentes filières d'énergie renouvelables : énergies marines, éolien offshore, solaire et photovoltaïques... et de sortir des énergies fossiles.
- 7.** Concernant le raffinage, la question posée est bien celle de la poursuite de cette activité. Il convient selon nous d'élaborer plusieurs scénarios possibles de l'avenir de la pétrochimie : adaptation et modernisation de l'appareil de production à l'évolution du marché en France, modernisation et reconversion en chimie verte, etc. Les décisions publiques doivent reposer sur le calcul du coût global de chacun de ces scénarios pour le territoire (les externalités positives) ainsi que les probabilités de réalisation. L'étude menée sur le SAN Ouest peut être instructive à cet égard.
 - Rien n'est écrit d'avance, tout reste à inventer
- 8.** Nous avons apprécié les interventions d'un universitaire dans l'assistance qui a donné des éclairages concrets sur ce qui se faisait dans les grandes zones portuaires en France et en Europe. Le travail mené par le bureau d'étude manque d'éléments de comparaison extérieurs, notamment sur les secteurs économiques de relocalisation possible : voir le travail fait par exemple autour de l'agenda 21 de la vallée de la chimie dans le Grand Lyon, ou le travail engagé par la métropole lilloise avec Jérémie Rifkin.
 - On ne peut rester à l'échelle territoriale sur des enjeux qui sont complètement dépendants des marchés internationaux. On ne peut dessiner l'avenir en ne prolongeant que les tendances du passé.

- 9.** FNE 13 et FNE PACA se positionnent avec force sur la nécessité de créer une écologie industrielle favorable à l'environnement et à l'économie provençale, et qui mettra à l'abri de toute décision spéculative (sidérurgie par exemple). En effet, une expertise fine du potentiel d'économie circulaire permettrait d'accroître la compétitivité des entreprises existantes, ainsi liées, présentes sur la zone et donc de limiter les risques de délocalisation.

 - Bon nombre d'usines pourraient être intégrées dans ce système d'écologie industrielle par des réseaux d'échanges de chaleur, de métaux, de scories, de frigories, par la valorisation des produits de recyclage de bateaux en acier, etc.
- 10.** Concernant le capital humain, on ne peut pas seulement mettre l'accent sur la sous-qualification de la main d'œuvre, sa reconversion et sa formation, il faut aussi mesurer le potentiel d'utilisation du savoir-faire riche et varié de la main d'œuvre locale existante et montrer que c'est un facteur d'attractivité.
- 11.** Pour FNE 13 et FNE PACA, le tourisme peut effectivement être envisagé comme une activité existant sur la zone, à condition expresse qu'elle ne se fasse pas au détriment des espaces agricoles et naturels (le tourisme résidentiel, les parcs à thème, les golfs, etc.). Le tourisme industriel peut être également une opportunité dans un cadre d'innovation et de performance comme évoqué plus haut. Le tourisme sportif également notamment les sports d'eau, sous réserve, bien sûr, de l'atteinte du bon état des eaux (c'est-à-dire respecter les objectifs de la DCE promue par les services de l'Etat).
- 12.** Concernant l'agriculture, l'avenir n'est pas à l'agriculture intensive mais bien à une agriculture raisonnée et biologique, même si des innovations technologiques particulières peuvent être encouragées (hors OGM, bien sûr). Cette activité renvoie à un marché de plus d'1 million et ½ de consommateurs qui ne demandent que des produits de qualité, frais, en circuit courts, sans frais d'intermédiaire et dans une relation humaine agriculteur-consommateur. Une politique d'accompagnement et de facilitation à l'installation de nombreux et jeunes agriculteurs devra être corrélée à une politique d'achat public allant dans ce sens (pour les cantines, les établissements hospitaliers...).
- 13.** Sur le plan de la logistique, conformément aux positions que nous avons déjà affichées sur cette thématique notamment vis-à-vis du Grand Port Maritime de Marseille (Voir l'ensemble des positionnements sur http://www.fnepaca.fr/transport-et-mobilite-durable_272.php), nous déplorons le manque de vision prospective dans ce domaine et la multiplication des entrepôts logistiques isolés, construits autour du tout routier, sans connexion avec les transports alternatifs notamment ferroviaires et fluvial, ne respectant pas toujours les milieux naturels et agricoles et n'utilisant pas leurs hectares de toitures pour y implanter des panneaux solaires.
- 14.** Cette présente note de réflexion de positionnement général et de proposition est un cadre pour la mobilisation de chacune de nos associations œuvrant sur ce territoire. Nous poursuivons ce travail, dans le cadre du réseau territorial Etang de Berre de FNE 13 pour recueillir leurs propositions concrètes et réfléchir ensemble afin d'être mieux encore force de proposition.

- 15.** Cette démarche prospective autour de l'étang de Berre devra être menée non seulement sur l'industrie mais également sur l'ensemble des aspects comme le logement, les transports, le social... dans l'objectif d'être intégrée dans les SCOT et d'élaborer ainsi un véritable projet de territoire global.
- Nous renvoyons au contenu des avis et propositions que nous avons donnés sur l'ensemble des SCOT et PLU de ce territoire concernant plus particulièrement la biodiversité, les trames vertes et bleues, la nature en ville, la protection des ressources, notamment en eau, la gestion des risques technologiques et naturels, les transports en commun, les modes doux de déplacement, la logistique y compris urbaine la gestion de la voiture, la maîtrise de l'étalement urbain, la maintien absolu des terres agricoles, le mieux vivre ensemble, etc.
- Ce sont là autant d'éléments primordiaux dans l'amélioration de la qualité de la vie des habitants et de l'attractivité du territoire !
- 16.** Toutes ces questions devront se régler à la bonne échelle c'est-à-dire celle de la Métropole avec une nouvelle gouvernance rénovée et démocratique.
- 17.** Ce territoire de l'étang de Berre a misé jusqu'à présent sur une seule perspective de développement. Aujourd'hui ce secteur rencontre de multiples difficultés et les analyses prospectives montreront qu'il est impératif de ne pas miser sur une seule filière pour assurer la pérennité d'un territoire. Pour FNE PACA et FNE 13, il est plus que nécessaire pour les acteurs locaux de travailler à la résilience et donc de diversifier le modèle économique adapté au plus près du territoire et de ses besoins. Il n'existe pas une solution miracle pour sortir l'Etang de Berre de la crise qui le menace, la réponse se trouvera dans un panel de pistes et d'action permettant de dé-spécifier le territoire et d'en valoriser tous ses atouts, par l'intervention de tous, en particulier des citoyens.

Le 3 octobre 2013

POUR DES TERRITOIRES DURABLES : AGIR ENSEMBLE POUR ÊTRE PLUS FORT

Siège social : Cité des Associations, 93 La Canebière, boîte N°340, 13001 Marseille
Siège administratif et permanence : 28 rue Saint-Savournin 13001 Marseille
Tél : 04 91 53 10 35 **Courriel** : udvn13.contact@gmail.com www.udvn13.fr